

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Conseil Municipal de Coucy

Séance 22 Mars 2013

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Thérèse RIVA, Francine CONNOT, Nadine DELSUC, Gilles MAILLARD, Denis FOSSIER, Laurence COULMY

Absents ou excusés : Andrée LARCHER, Daniel LAMBERT, Emmanuel SIMON

Secrétaire de séance : Gilles MAILLARD

La séance débute à 19H00 par la lecture et l'approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de se prononcer concernant l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public pour l'exercice 2012.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide, en raison de la bonne qualité de service du comptable, d'allouer les 100 % de l'indemnité, soit 333.61 €

Vote à l'unanimité

ACHAT D'EQUIPEMENTS SALLE DES FETES

Le Maire explique aux membres du Conseil que la table de travail, positionnée au centre de la cuisine de la salle des fêtes, est en mauvais état et ne répond plus aux normes d'hygiène actuelles. Il expose également qu'il serait opportun de faire l'acquisition d'un chariot roulant. Des tarifs ont été demandés. Après en avoir discuté, les membres du Conseil acceptent l'achat d'une table et d'un chariot muni d'un support à couverts chez Henri Julien pour un montant total de 700€ HT pour la table de travail et 286€ HT pour le chariot de service.

Vote à l'unanimité

POSE DE REGARDS A L'EGLISE

Les membres du Conseil avaient décidé, lors d'une précédente réunion, d'effectuer des travaux de réfection des ruelles du cimetière et d'amélioration des cheminements piétons.

Le Maire fait savoir que les subventions demandées pour ce projet n'ont pas eu de retour favorable. Il précise qu'il serait malgré tout urgent d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales qui stagnent le long des murs de l'église. Il propose donc que le Conseil vote la pose de regards et de canalisation d'évacuation des eaux.

Trois entreprises ont répondu à l'offre de travaux : Richard SA, Baudon SA et Sarl Régnier. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide :

- De reporter les travaux de réfection des ruelles du cimetière
- De réaliser dès cette année, les travaux d'évacuation des eaux pluviales de l'église
- D'accepter la proposition de la SARL REGNIER pour un montant de 2919 € HT. A ce montant sera intégré un coefficient de revalorisation de maximum 10 % en raison de l'ancienneté du devis (aout 2012).

Vote à l'unanimité

FACTURE BOUYGUES (ANCIEN ETDE)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux travaux de voirie et d'enfouissement du secteur de la Mairie, une facture qui n'a pas été intégrée dans les devis initiaux reste à régler.

Cette facture concerne des travaux sur le réseau d'éclairage public. Les membres du Conseil acceptent le règlement de cette facture qui s'élève à 1 106.00 € HT

Vote à l'unanimité

CANDELABRES SALLE DES FETES

Lors d'une précédente réunion, les membres du Conseil Municipal avaient décidé l'installation de nouveaux candélabres sur le parking de la salle des fêtes.

En complément, il est nécessaire de prévoir la création de massifs pour la pose de ces candélabres.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte la création de ces massifs pour un montant de 560 € HT.

Vote à l'unanimité

ACHAT DE RIDEAUX POUR LA SALLE DU CONSEIL

Les travaux de réfection du parquet de la salle du Conseil Municipal et des mariages étant achevés, le Maire expose aux membres du Conseil qu'il est maintenant nécessaire de faire l'acquisition de rideaux.

Il invite les membres présents à définir le type de voilage à installer en allant sélectionner des modèles auprès d'entreprises du secteur.

REPARATION DU CHAUFFAGE DE L'ECOLE DE COUCY ET DU LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que le brûleur de la chaudière des écoles et du logement communal tombe très régulièrement en panne du fait de son usure. Il propose, dans un souci d'économie et d'urgence, de ne changer que le brûleur. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide le remplacement du brûleur et accepte le devis de Philippe GILTAIRE pour un montant de 1 141.93 €.

Vote à l'unanimité

La Séance est levée à 20h00